

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1661

5 juillet 2008

SOMMAIRE

Acquire Specialist Knowledge	79685	Isopack Machinery S.A.	79683
Agence d'Assurances Cler s.à.r.l.	79704	Karo Investments S.A.	79726
Air Liquide Welding Luxembourg S.A. ...	79683	Lease Pro S.A.	79697
Ars Libri Sàrl	79703	Liko Luxembourg International S.à r.l. ...	79704
Ata Properties S.A.	79687	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	79709
Axa Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A.	79687	Lotus Mahe Art Advisor S.à r.l.	79696
Bastelkiste G.m.b.H.	79720	Maincap Real Estate S.A.	79685
Beim Beemchen s.à r.l.	79703	Maxiver S.à.r.l.	79685
Business Eagles Holding S.A.	79709	Oil Tramper S.A.	79682
C.E.T. - Combined European Transport S.à r.l.	79696	Oil Tramper S.A.	79685
CETP Transics S.à r.l.	79702	Optik Hoffmann & Stutz S.à r.l.	79702
China Opportunity S.A. SICAR	79725	Pallavicini Group S.A.	79682
Comlux Succursale	79726	Pestana Luxembourg	79702
Coven S.A.	79724	Petraland S.A.	79720
Co-Ver Energy International S.A.	79724	Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes	79697
Ecoma (Luxembourg) S.A.	79683	Promed S.A.	79704
Entreprise Logiciel S.A.	79695	Refinance S.A.	79725
European Business Management & Part- ners S.A.	79694	Rockhampton Sàrl	79697
Européenne de Conseils S.A.	79694	STR Finance S.A.	79709
Fast Kaffi Sàrl	79686	Swan S.A.	79723
F&C Management Luxembourg S.A.	79703	Technology 13 S.A.	79722
Future4You S.à r.l.	79683	Technology 22 S.A.	79723
Garage Faber S.à r.l.	79702	Titano S.à r.l.	79703
Gastaldello et Cie S.A.	79696	Tonifin S.A.	79722
G.I.C.O. S.A.	79682	Transworld International Luxembourg S.A.	79682
Gracher Export & Import S.à r.l.	79695	Trève's Marketing S.A.	79719
HK Editions Luxembourg S.A.	79684	Vencap Foundation S.A.	79684
Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.)	79722	Vencap Foundation S.A.	79684
Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.)	79725	Vertical Axions Holding S.A.	79686
Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.)	79724	Villerton Invest SA	79721
International Affairs SA	79695	VI-Venture Investment S.A.	79721
		Wind Acquisition Finance II S.A.	79728
		WP Global Purchase S.A.	79684
		Zapphyre S.A.	79720

G.I.C.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.027.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

G.I.C.O. S.A.

Gabriele BARTOLUCCI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077192/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03587. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pallavicini Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.148.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

PALLAVICINI GROUP S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077193/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04059. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Transworld International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077231/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04568. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Oil Tramper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.715.

Le bilan au 25 février 2008 (date de dissolution) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008077234/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Future4You S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 123.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077194/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05451. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Isopack Machinery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 87.468.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077195/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05415. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 67.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008077236/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02471. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Ecoma (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue Legallais.
R.C.S. Luxembourg B 67.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2008077237/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02424. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Vencap Foundation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 81.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077196/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05420. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Vencap Foundation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 81.293.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077197/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05421. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

HK Editions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 107.646.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008077239/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02473. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

WP Global Purchase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 63.081.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2008077240/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02476. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Maincap Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 67.496.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077203/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05444. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Maxiver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 39, rue Abbé Welter.
R.C.S. Luxembourg B 107.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-3213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077204/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05447. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

A.S.K. S.à r.l., Acquire Specialist Knowledge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 104.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008077233/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04389. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Oil Tramper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008077235/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03825. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Fast Kaffi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.096.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt trois mai.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Vincent ROMANUS, mécanicien automobile, né à Bruxelles (Belgique), le 6 février 1971, et son épouse

2.- Paola THILGES, sans état, née à Dudelange, le 5 mars 1971,

demeurant ensemble à L-3570 Dudelange, 9, rue Victor Tesch.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de FAST KAFFI SARL avec siège social à L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125 096, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 866 du 12 mai 2007.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Que d'un commun accord des associés, ladite société est dissoute avec effet immédiat.

Que la société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3570 Dudelange, 9, rue Victor Tesch.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Romanus, Thilges et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 mai 2008. Relation: EAC/2008/7102. - Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 JUIN 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008077327/223/35.

(080087847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Vertical Axions Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.342.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 199 du 18 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 24 octobre 2006 que Madame Sandra TREVITO, employée privée, née le 06 octobre 1968 à CH - GRABS et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele RIVA-DELL'OGGIO, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour VERTICAL AXIONS HOLDING S.A

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008077438/687/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Axa Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A., Société Anonyme,
(anc. Ata Properties S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Im Jahre zweitausendundacht, den achtundzwanzigsten Mai, um zehn Uhr,
Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

AXA Investment Managers Deutschland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-50823 Köln, Innere Kanalstr. 95, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 6842 und von der Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht als Kapitalanlagegesellschaft i.S.d. Gesetzes über Kapitalanlagegesellschaften zugelassen,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Serge Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 26. Mai 2008, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ist alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft ATA PROPERTIES S.A., société anonyme, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg), unter Sektion B mit der Nummer 137.856 (hiernach die Gesellschaft), gegründet als Mehdi SCI, société civile immobilière gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT mit damaligem Amtswohnsitz in Hesperange, am 18. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1012 vom 30. Dezember 1999, die durch Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar, am 18. August 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 156 vom 1. März 2001 und durch Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar, am 11. März 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1152 vom 9. Mai 2008, abgeändert wurde.

I. Der alleinige Aktionär ist in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten.

Bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar "ne varietur" paraphierte Vollmacht des alleinigen Aktionärs.

II. In Anbetracht der Vertretung des alleinigen Aktionärs ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in AXA IMMOSELECT LUXEMBURG 1 STRASSEN S.A..
2. Neufassung des Gesellschaftszweckes.
3. Vollständige Neufassung der Satzung.

Mit dem Ziel, die Gesamtfassung der Satzung neu zu formulieren, hat der alleinige Aktionär nachfolgende Beschlüsse angenommen und ersucht den amtierenden Notar, diese notariell zu beurkunden.

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, den Namen der Gesellschaft in AXA IMMOSELECT LUXEMBURG 1 STRASSEN S.A. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, den Gesellschaftszweck wie folgt neu zu fassen:

"Gegenstand der Gesellschaft ist in Luxemburg wie im Ausland:

a) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form der beiden Gebäude genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "auf Watlicht", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar, und "Strassen Business Center" gelegen in Strassen, 7, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "auf Watlicht", Nummer 43/3399, groß 31 Ar 43 Zentiar (jeweils auch "Vermögensgegenstand" oder "Immobilie" genannt);

b) die Erschließung der Gebäude, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauberesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten;

c) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;

d) und allgemein alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit dem Gegenstand der Gesellschaft zusammenhängen.

Solange AXA Investment Managers Deutschland GmbH Gesellschafter der Gesellschaft ist, ist die Gesellschaft beschränkt auf solche Tätigkeiten, welche eine Kapitalanlagegesellschaft i.S.d. Investmentgesetzes (InvG) für das Sondervermögen nach Maßgabe des deutschen Investmentgesetzes und der Rundschreiben und Entscheidungen der Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) ausüben darf. Die Gesellschaft darf nur die folgenden Vermögensgegenstände oder Immobilien erwerben:

- a) Mietwohngrundstücke, Geschäftsgrundstücke und gemischt genutzte Grundstücke;
- b) Grundstücke im Zustand der Bebauung, wenn die genehmigte Bauplanung den in lit. a) genannten Voraussetzungen entspricht und nach den Umständen mit einem Abschluss der Bebauung in angemessener Zeit zu rechnen ist und wenn die Aufwendungen für die Grundstücke, dem Umfang der Beteiligung des Gesellschafter AXA IM entsprechend, insgesamt 20% des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung der Gesellschafter AXA IM die Beteiligung hält, nicht überschreiten;
- c) Unbebaute Grundstücke, die für eine alsbaldige, eigene Bebauung nach Maßgabe der lit. a) bestimmt und geeignet sind, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr, dem Umfang der Beteiligung des Gesellschafter AXA IM für Rechnung des Sondervermögens entsprechender, Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen, für dessen Rechnung der Gesellschafter AXA IM die Beteiligung hält, befindlichen unbebauten Grundstücken 20% des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung die Beteiligung durch den Gesellschafter AXA IM gehalten wird, nicht übersteigt;
- d) Erbbaurechte unter den Voraussetzungen der lit. a) - c);
- e) andere Grundstücke und andere Erbbaurechte sowie Rechte in Form des Wohnungseigentums, Teileigentums, Wohnungserbbaurechts und Teilerbbaurechts, wenn die Vermögensgegenstände einen dauernden Ertrag erwarten lassen, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen befindlichen Grundstücke und Rechte gleicher Art 15% des Wertes des Sondervermögens nicht übersteigt);
- f) Gegenstände, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände des Sondervermögens erforderlich sind.

Die Gesellschaft darf nicht mehr als drei Vermögensgegenstände halten.

Die Gesellschaft darf Immobilien nur erwerben, wenn der dem Umfang der Beteiligung entsprechende Wert der Immobilie 15% des Wertes des von der AXA IM als Kapitalanlagegesellschaft aufgelegten Sondervermögens für dessen Rechnung eine Beteiligung an der Gesellschaft gehalten wird, nicht übersteigt. Als Immobilie im Sinne des vorangehenden Satzes ist auch eine aus mehreren Immobilien bestehende wirtschaftliche Einheit anzusehen.

Die Gesellschaft ist, solange AXA IM an ihr beteiligt ist und die Beteiligung für ein Immobiliensondervermögen hält, nur unter Beachtung der Voraussetzungen des Investmentgesetzes berechtigt, Kredite bzw. Darlehen aufzunehmen sowie Sicherheiten für die Darlehen in Form von grundpfandrechtlichen Sicherheiten sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Immobilien beziehen, zu bestellen."

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, die Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit abzuändern.

Der Wortlaut der neuen Gesellschaftssatzung ist demnach folgender:

I. Form, Bezeichnung, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Form und Bezeichnung. Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "AXA Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A." (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle wo die Gesellschaft nur einen alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrags mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Gesellschaftssitz, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat am jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch. Solcher Beschluss wird Dritten durch eines der zur täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft zu Kenntnis gebracht.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist in Luxemburg wie im Ausland:

a) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form der beiden Gebäude genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "auf Watlicht", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar, und "Strassen Business Center" gelegen in Strassen, 7, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "auf Watlicht", Nummer 43/3399, groß 31 Ar 43 Zentiar (jeweils auch "Vermögensgegenstand" oder "Immobilie" genannt);

b) die Erschließung der Gebäude, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauberesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten;

c) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;

d) und allgemein alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit dem Gegenstand der Gesellschaft zusammenhängen.

Solange AXA Investment Managers Deutschland GmbH (AXA IM) Gesellschafter der Gesellschaft ist, ist die Gesellschaft beschränkt auf solche Tätigkeiten, welche eine Kapitalanlagegesellschaft i.S.d. Investmentgesetzes (InvG) für das Sondervermögen nach Maßgabe des deutschen Investmentgesetzes und der Rundschreiben und Entscheidungen der Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) ausüben darf. Die Gesellschaft darf nur die folgenden Vermögensgegenstände oder Immobilien erwerben:

a) Mietwohngrundstücke, Geschäftsgrundstücke und gemischt genutzte Grundstücke;

b) Grundstücke im Zustand der Bebauung, wenn die genehmigte Bauplanung den in lit. a) genannten Voraussetzungen entspricht und nach den Umständen mit einem Abschluss der Bebauung in angemessener Zeit zu rechnen ist und wenn die Aufwendungen für die Grundstücke, dem Umfang der Beteiligung des Gesellschafters AXA IM entsprechend, insgesamt 20% des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung der Gesellschafter AXA IM die Beteiligung hält, nicht überschreiten;

c) Unbebaute Grundstücke, die für eine alsbaldige, eigene Bebauung nach Maßgabe der lit. a) bestimmt und geeignet sind, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr, dem Umfang der Beteiligung des Gesellschafters AXA IM für Rechnung des Sondervermögens entsprechender, Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen, für dessen Rechnung der Gesellschafter AXA IM die Beteiligung hält, befindlichen unbebauten Grundstücken 20% des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung die Beteiligung durch den Gesellschafter AXA IM gehalten wird, nicht übersteigt;

d) Erbbaurechte unter den Voraussetzungen der lit. a) - c);

e) andere Grundstücke und andere Erbbaurechte sowie Rechte in Form des Wohnungseigentums, Teileigentums, Wohnungserbbaurechts und Teilerbbaurechts, wenn die Vermögensgegenstände einen dauernden Ertrag erwarten lassen, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen befindlichen Grundstücke und Rechte gleicher Art 15% des Wertes des Sondervermögens nicht übersteigt;

f) Gegenstände, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände des Sondervermögens erforderlich sind.

Die Gesellschaft darf nicht mehr als drei Vermögensgegenstände halten.

Die Gesellschaft darf Immobilien nur erwerben, wenn der dem Umfang der Beteiligung entsprechende Wert der Immobilie 15% des Wertes des von der AXA IM als Kapitalanlagegesellschaft aufgelegten Sondervermögens für dessen Rechnung eine Beteiligung an der Gesellschaft gehalten wird, nicht übersteigt. Als Immobilie im Sinne des vorangehenden Satzes ist auch eine aus mehreren Immobilien bestehende wirtschaftliche Einheit anzusehen.

Die Gesellschaft ist, solange AXA IM an ihr beteiligt ist und die Beteiligung für ein Immobiliensondervermögen hält, nur unter Beachtung der Voraussetzungen des Investmentgesetzes berechtigt, Kredite bzw. Darlehen aufzunehmen sowie Sicherheiten für die Darlehen in Form von grundpfandrechtlichen Sicherheiten sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Immobilien beziehen, zu bestellen.

II. Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhundertdreißigtausend neunhundertsechszehnhundertvierzig Euro und sechsundsiebzig Cents (EUR 123.946,76) und ist in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und achtundsiebzig dreiundneunzig Hundertstel Cents (EUR 24,7893) eingeteilt.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 6. Vorzugsrecht. Im Falle der Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlagen oder nach Umwandlung von freien Rücklagen in Aktienkapital, sowie im Falle der Ausgabe von Genussrechten haben die Aktionäre ein Vorzugsrecht auf Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien oder Genussrechte, sofern nicht ein entgegenstehender Beschluss der Generalversammlung vorliegt. Dieses Recht wird bezüglich der Form, der Frist und der Bedingungen so ausgeübt, wie es von der Generalversammlung beschlossen worden ist.

Art. 7. Aktien. Sämtliche Aktien lauten auf den Namen. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird. Die Umwandlung von Namens- in Inhaberaktien ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Art. 8. Übertragung der Aktien. Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 9. Verwaltungsrat. Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss (der Alleinige Verwaltungsrat), wobei jedoch feststeht, dass, sobald die Gesellschaft über mindestens zwei Gesellschafter verfügt, die Gesellschafter zwei weitere Verwaltungsratsmitglieder bestellen müssen. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

Wenn eine Rechtsperson als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als ständigen Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die Rechtsperson als Alleinigen Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des Gesetzes von 1915 vertreten wird.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt. Die Generalversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Generalversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

Die Amtsdauer endet vorzeitig, wenn das Mitglied des Verwaltungsrates aus einem Amt ausscheidet, das für seine Bestellung maßgeblich war.

Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Generalversammlung zu besetzen. Im Falle wo keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Kommissare umgehend eine Generalversammlung einberufen, um neue Verwaltungsratsmitglieder zu wählen.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte der Gesellschaft zu führen und die Gesellschaft uneingeschränkt gegenüber Dritten zu vertreten. Die Ausübung dieser Befugnisse erfolgt im Rahmen einer von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates einstimmig zu erlassenden Geschäftsordnung.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (délégué à la gestion journalière), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann. Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann zudem sonstige Bevollmächtigte ernennen, wie es für die Geschäfte und die Verwaltung der Gesellschaft notwendig erscheint.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen. Im Rechtsverkehr wird die Gesellschaft grundsätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften (1) zweier Verwaltungsratsmitglieder oder, falls der Verwaltungsrat entsprechende Delegationsbeschlüsse gefasst hat, eines Verwaltungsratsmitgliedes und eines Geschäftsführers oder Prokuristen, oder (2) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates vertreten. Für

genau bezeichnete Einzelgeschäfte wird die Gesellschaft auch durch die Einzelunterschriften solcher Personen, welchen durch Verwaltungsratsbeschluss bzw. Beschluss des Alleinigen Verwaltungsrates oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder die entsprechenden Befugnisse erteilt wurden, vertreten.

Solange AXA IM Gesellschafter der Gesellschaft ist bedürfen Verfügungen (einschließlich Belastungen) über zum Vermögen der Gesellschaft gehörende Vermögensgegenstände der Zustimmung der Depotbank Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA in Köln (Deutschland).

Art. 11. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat muss einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern ernennen. Der Vorsitzende wird bei jeder Verwaltungsratssitzung den Vorsitz haben. In seiner Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

Der Verwaltungsrat bestellt einen Schriftführer, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, sooft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

Die Geschäftsordnung kann vorsehen, dass jedes Mitglied des Verwaltungsrates an der Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen kann, vorausgesetzt (i) die Verwaltungsräte, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Verwaltungsräte können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ist die Beschlussfähigkeit auf Grund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen.

Die Beschlüsse werden mit einer Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst, wobei die Stimme des Vorsitzenden bei Stimmgleichheit den Ausschlag gibt. In der Geschäftsordnung kann für einzelne Beschlüsse eine andere Mehrheit vorgesehen werden.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder E-Mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer. Sie kann auch durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Die vorstehenden Absätze entfallen, falls die Gesellschaft von einem Alleinigen Verwaltungsrat geführt wird. Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Art. 12. Interessenkonflikte. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, werden die Geschäfte zwischen der Gesellschaft und dem Verwaltungsratsmitglied, das ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an dem Geschäft hat, in einem Protokoll festgehalten.

Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein

persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonst wie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 13. Aufsicht der Gesellschaft. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar (Rechnungsprüfer oder unabhängiger Wirtschaftsprüfer), der nicht Gesellschafter zu sein braucht, betraut. Die Generalversammlung bestellt den Prüfer und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Prüfer jederzeit abberufen. Der Prüfer kann wieder gewählt werden.

IV. Generalversammlungen

Art. 14. Befugnisse der Generalversammlung. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Solange AXA IM Gesellschafter die für eine Änderung der Satzung erforderliche Stimmen- und Kapitalmehrheit hat und ihre Gesellschafterstellung für Rechnung eines deutschen Immobilien-Sondervermögens hält, bedürfen Änderungen der Satzung sowie Verfügungen (einschließlich Belastungen) über zum Vermögen der Gesellschaft gehörende Vermögensgegenstände der Zustimmung der Depotbank Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA in Köln (Deutschland).

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Generalversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Generalversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Art. 15. Jährliche Generalversammlung der Aktionäre - andere Generalversammlungen. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich im Großherzogtum Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde in der die Gesellschaft ihren Sitz hat, spätestens jedoch am 31. Mai um 10:00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so gilt der nächste Bankarbeitstag als der Tag an dem die Generalversammlung spätestens stattfinden muss.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 16. Einberufung. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensgesellschafter einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Gesellschafter, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Art. 17. Generalversammlungen. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Schriftführer und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Für die Berechnung der Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen gelten die Aktionäre die an der Generalversammlung per Videokonferenzschaltung oder ähnlichen Telekommunikationsmitteln, die die Feststellung der Identität der

Teilnehmer erlauben als anwesend. Diese Telekommunikationsmittel müssen über technische Eigenschaften verfügen, die eine effektive Teilnahme an der Generalversammlung sicherstellt. Die Generalversammlung muss ununterbrochen übertragen werden.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt werden dessen Beschlüsse in einem Protokoll festgehalten.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

V. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 19. Jahresabschluss. Am Ende jedes Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Spätestens einen Monat vor der jährlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Generalversammlung werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Sofern die Gesellschaft AXA IM Gesellschafter der Gesellschaft ist, reicht die Gesellschaft zusätzlich jeden Monat Vermögensaufstellungen bei der Gesellschaft AXA IM und der Depotbank Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA in Köln (Deutschland) ein und lässt diese Vermögensaufstellungen einmal jährlich anhand des von einem Abschlussprüfer mit einem Bestätigungsvermerk versehenen Jahresabschlusses der Gesellschaft prüfen.

Art. 20. Verwendung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vereinbar ist.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung. Entnahmen der AXA IM, Ausschüttungen an die AXA IM, sowie ein etwaiger Liquidationserlös oder Auflösungserlös und sonstige der AXA IM für Rechnung des Sondervermögens gezahlte Beträge sind durch die Gesellschaft unverzüglich auf ein von der AXA IM zu benennendes Sperrkonto der AXA IM bei der Depotbank einzuzahlen.

Unter Berücksichtigung der in dem abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 21. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 22. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat die Komparentin zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008, LAC/2008/21395. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008078563/220/413.

(080088765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

E.B.M. S.A., European Business Management & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 103.051.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2007

4e Résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la nomination de deux nouveaux Administrateurs:

- Mr. Jacques Nosedá domicilié 7, rue d'Ankara à 75016 Paris, France

- Mr. Pierre Parriaux domicilié 78, avenue des Etangs à 78170 La Celle Saint Cloud, France

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2010

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2008078489/745/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Européenne de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.774.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 01 08

Première résolution

La révocation du commissaire aux comptes à savoir la Fiduciaire Grand-Ducale.

Deuxième résolution

La nomination de Monsieur Jean Luc Louis au titre de Commissaire aux comptes pour les exercices 2006 à 2011. M. Jean Luc Louis est domicilié Chemin des Patars, 17 à Tavier B 4163 Belgique.

Pour extrait conforme

Luc Foubert

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008078491/8795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06979. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.120.

Gesellschafterbeschluss vom 27. März 2008

Einziger und alleiniger Beschluss

Die Gesellschafter beschließen einstimmig Herrn Mathias Andreas URBAN, wohnhaft in D-54292 Trier, Wilhelm-Deuser-Strasse 31, zum Leiter des Einkaufs- und Verkaufswesens zu ernennen mit Vollmacht in diesem Bereich die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Für gleich lautenden Auszug

Alfons Herbert Maria GRACHER / Horst Wingenter

Geschäftsführer / -

Référence de publication: 2008078490/745/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.**Entreprise Logiciel S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 46.445.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ENTREPRISE LOGICIEL S.A., dont le siège social à 9, bld. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été dénoncé le 14 mai 1998.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PUBLICATION

M^e Marie-Claude Frank*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008078502/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.**International Affairs SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.189.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL AFFAIRS S.A., dont le siège social à 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été dénoncé les 17 septembre 1996 et 13 février 1997.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

POUR PUBLICATION

M^e Marie-Claude Frank*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008078503/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Gastaldello et Cie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 21.536.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GASTALDELLO et Cie S.A., dont le siège social à 63, route de Bettembourg, L-3333 Hellange a été dénoncé le 1^{er} janvier 1997.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

POUR PUBLICATIONM^e Marie-Claude Frank*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008078498/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Lotus Mahe Art Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.371.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique le 7 mai 2008

Le siège social de la Société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008078497/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

C.E.T. - Combined European Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6852 Manternach, 26K, Cité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 55.466.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société C.E.T.-COMBINED EUROPEAN TRANSPORT S.à r.l., avec siège social à 26K, Cité Syrdall L-6852 Manternach, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

POUR PUBLICATIONM^e Marie-Claude Frank*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008078504/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Rockhampton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.646.

—
Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg:

White Rock Sàrl et Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2008.

Citco (Luxembourg) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008078506/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 6, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg F 2.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2008

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de l'association du 6, rue des Foyers L-1537 Luxembourg à Meyrin (canton de Genève, Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

p. M^e Laurent NIEDNER

74, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG

AVOCAT A LA COUR

Référence de publication: 2008078508/4061/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Lease Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg B 139.384.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stephane CHERIF, employé privé, né le 30 novembre 1964 à Langon, France, demeurant à rue Chardon Lagache, F-75016 Paris, France.

2.- La société FINAUTO INVEST LTD, avec siège social au 5, Percy Street, Off. 5, Londres W1T 1DG, Royaume Uni, enregistrée sous le numéro 6546522,

ici représentée par Monsieur Hakim BOUAOUNI, employé privé, demeurant au 2, rue Transvaal, F-92100 Boulogne-Billancourt, France;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Lease Pro S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la remise en état et la location en courte et longue durée, l'importation et l'exportation, la commercialisation de tous véhicules à moteur et plus particulièrement de tous produits touchant à l'automobile, à la navigation ou à l'aéronautique, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Frisange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Frisange, au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stephane CHERIF, préqualifié, cinquante actions	50
2.- La société FINAUTO INVEST LTD, préqualifiée, cinquante actions	<u>50</u>
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Stephane CHERIF, employé privé, né le 30 novembre 1964 à Langon, France, demeurant à rue Chardon Lagache, F-75016 Paris, France; président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Hakim BOUAOUNI, employé privé, né le 30 juillet 1964 à Aubervilliers, France, demeurant au 2, rue Transvaal, F-92100 Boulogne-Billancourt, France;
 - c) Monsieur Gérard LUCAS, gérant de société, né le 15 août 1959 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, rue Sartoris, F-92250 La Garenne Colombes, France.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société KOBUS à r.l, R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.
- 4.- Le siège social est établi au 4b, rue Hau, L-5752 Frisange.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Hakim BOUAOUNI, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: CHERIF - BOUAOUNI - J. SECKLER.
Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2008. Relation GRE/2008/2503. - Reçu Deux cent euros 0,5 %: 200,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2008. Jean SECKLER.
Référence de publication: 2008078751/231/239.
(080090047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

CETP Transics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP Transics S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078678/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06835. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pestana Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078681/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07209. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Optik Hoffmann & Stutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIK HOFFMANN & STUTZ SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008078670/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05043. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Garage Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 97.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FABER S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008078671/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05026. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

F&C Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078677/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06829. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Titano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour TITANO SARL

Signature

Référence de publication: 2008078682/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04987. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Beim Beemchen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6436 Echternach, 2, rue des Ecoliers.

R.C.S. Luxembourg B 103.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEIM BEEMCHEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008078672/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05019. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Ars Libri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 85.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARS LIBRI SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008078673/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05015. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Agence d'Assurances Cler s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 31, Cité Nok.

R.C.S. Luxembourg B 97.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE D'ASSURANCES CLER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008078674/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05006. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Liko Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078658/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04976. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Promed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 139.389.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Sarah AUBRY, kinésithérapeute, demeurant à L-1924 Luxembourg, 45, rue de la Lavande, ici représentée par Monsieur Romain KETTEL, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme dénommée "PROMED S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'immeubles bâtis ou non-bâtis faisant partie de l'actif net de la Société.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites de la manière suivante:

	Actions
1) Mademoiselle Sarah AUBRY, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Romain KETTEL, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que

la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Mademoiselle Sarah AUBRY, kinésithérapeute, née à Virton, (Belgique), le 5 janvier 1983, demeurant à L-1924 Luxembourg, 45, rue de la Lavande;

b) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} ;

c) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4. Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

5. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à six ans.

6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Mademoiselle Sarah AUBRY, préqualifiée, aux fonctions:

- de présidente du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2008, Relation GRE/2008/2552. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008078748/231/237.

(080090109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

STR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.698.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.
Pour STR FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078762/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04980. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 74.713.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de BUSINESS EAGLES HOLDING S.A., tenue à Luxembourg en date du 25 octobre 2007.

Du changement de commissaire aux comptes:

A été nommée en remplacement, aux fonctions de commissaire aux comptes, la société de droit luxembourgeois Luxembourg TRUST SERVICES SARL dite L.T.S., avec effet pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2007.

Etablie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias L.T.S. est représentée par son gérant actuellement en fonctions, Monsieur Markus MÖLLER.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008078298/1268/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.272.125,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 12 December 2007;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 12 December 2007;

3. LSF Lux Holdings X, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 38394 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 12 December 2007;

4. LSF Lux Holdings XI, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39298 with the trade and companies register of Bermuda, represented

by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 12 December 2007; and

5. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 12 December 2007.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schaeffer, dated 19 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of the share capital increase of 19 October 2007 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 22 October 2007 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 15 November 2007 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 26 November 2007 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 28 November 2007 decided under the authorised share capital;
6. Registration of the share capital increase of 6 December 2007 decided under the authorised share capital; and
7. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 19 October 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 20,625 (twenty thousand six hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,277,625 (thirty-eight million two hundred and seventy-seven thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 306,221 (three hundred and six thousand two hundred and twenty-one) shares divided into 72 (seventy-two) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 38,298,250 (thirty-eight million two hundred and ninety-eight thousand two hundred and fifty euro) represented by 306,386 (three hundred and six thousand three hundred and eighty-six) ordinary shares divided into 72 (seventy-one) classes;

b. to issue 165 (one hundred and sixty-five) new class V-3 shares, to increase the number of class V-3 shares (the New Shares of 19 October 2007); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR50.21 (fifty euro and twenty-one cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all the New Shares of 19 October 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 19 October 2007 is made for value on 19 October 2007 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 38,298,250 (thirty-eight million two hundred and ninety-eight thousand two hundred and fifty euro) as of 19 October 2007.

Second resolution

In a resolution of 22 October 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 845,000 (eight hundred and forty-five thousand) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,298,250 (thirty-eight million two hundred and ninety-eight thousand two hundred and fifty euro) represented by 306,386 (three hundred and six thousand three hundred and eighty-six) ordinary shares divided into 72 (seventy-one) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 39,143,250 (thirty-nine million one hundred forty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 313,146 (three hundred thirteen thousand one hundred forty-six) shares divided into 72 (seventy-two) classes;

b. to issue 5,985 (five thousand nine hundred and eighty-five) new class H-3 shares and 775 (seven hundred and seventy-five) new class G-1 shares (the New Shares of 22 October 2007); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 106.15 (one hundred six euro and fifteen cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all New Shares of 22 October 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 22 October 2007 has been made for value on 22 October 2007 by Lone Star Global Holdings, evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

As a consequence, further to the second resolution, the Company's share capital is fixed at EUR39,143,250 (thirty-nine million one hundred forty-three thousand two hundred fifty euro).

Third resolution

In a resolution of 15 November 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 22.125 (twenty-two thousand one hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR39,143,250 (thirty-nine million one hundred forty-three thousand two hundred and fifty euro) represented by 313,146 (three hundred and thirteen thousand one hundred and forty-six) ordinary shares divided into 72 (seventy-two) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 39,165,375 (thirty-nine million one hundred sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 313,323 (three hundred thirteen thousand three hundred and twenty-three) ordinary shares divided into 72 (seventy-two) classes;

b. to issue 177 (one hundred and seventy-seven) new class H-3 shares (the New Shares of 15 November 2007);

c. to accept the payment of a share premium of EUR 61.87 (sixty-one euro and eighty-seven cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all New Shares of 15 November 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 15 November 2007 has been made for value on 15 November 2007 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

As a consequence, further to the third resolution, the Company's share capital is fixed at EUR 39,165,375 (thirty-nine million one hundred sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro).

Fourth resolution

In a resolution of 26 November 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR29,750 (twenty-nine thousand seven hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR39,165,375 (thirty-nine million one hundred sixty-five thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 313,323 (three hundred thirteen thousand three hundred and twenty-three) ordinary shares divided into 72 (seventy-two) classes, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 39,195,125 (thirty-nine million one hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 313,561 (three hundred thirteen thousand five hundred and sixty-one) ordinary shares divided into 73 (seventy-three) classes; and

b. to issue 12 (twelve) new class C-1 shares, 76 (seventy-six) new class V-2 shares, 43 (forty-three) new class W-2 shares, 12 (twelve) new class X-2 shares, 42 (forty-two) new class I-3 shares, 40 (forty) new class U-3 shares, to create a new class of shares that will be termed "FF-3 class of shares" and to issue 13 (thirteen) new class FF-3 shares (the New Shares of 26 November 2007).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings

XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all the New Shares of 26 November 2007.

The payment of the New Shares of 26 November 2007 has been made for value on 26 November 2007 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 39,195,125 (thirty-nine million one hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) as of 26 November 2007.

Fifth resolution

In a resolution of 28 November 2007, the board of managers of the Company has decided to acknowledge and ratify:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 72.375 (seventy-two thousand three hundred and seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 39,195,125 (thirty-nine million one hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 313,561 (three hundred thirteen thousand five hundred and sixty-one) ordinary shares divided into 73 (seventy-three) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 39,267,500 (thirty-nine million two hundred sixty-seven thousand five hundred euro) represented by 314,140 (three hundred fourteen thousand one hundred and forty) ordinary shares divided into 73 (seventy-three) classes;

b. to issue 579 (five hundred seventy-nine) new class I-3 shares (the New Shares of 28 November 2007); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 124.23 (one hundred and twenty-four euro and twenty-three cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all the New Shares of 28 November 2007.

The payment of the New Shares of 28 November 2007 has been made for value on 28 November 2007 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 39,267,500 (thirty-nine million two hundred sixty-seven thousand five hundred euro) as of 28 November 2007.

Sixth resolution

In a resolution of 6 December 2007, the board of managers of the Company has decided to acknowledge and ratify:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,625 (four thousand six hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 39,267,500 (thirty-nine million two hundred sixty-seven thousand five hundred euro) represented by 314,140 (three hundred fourteen thousand one hundred and forty) ordinary shares divided into 73 (seventy-three) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 39,272,125 (thirty-nine million two hundred seventy-two thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 314,177 (three hundred fourteen thousand one hundred and seventy-seven) ordinary shares divided into 73 (seventy-three) classes;

b. to issue 37 (thirty-seven) new class W-2 (the New Shares of 6 December 2007); and

c. to accept the payment of a share premium EUR41.83 (forty-one euro and eighty-three cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. and LSF Lux Holdings XII, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all the New Shares of 6 December 2007.

The payment of the New Shares of 6 December 2007 has been made for value on 6 December 2007 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 39,272,125 (thirty-nine million two hundred seventy-two thousand one hundred and twenty-five euro) as of 6 December 2007.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 39,272,125 (thirty-nine million two hundred seventy-two thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 314,177 (three hundred fourteen thousand one hundred and seventy-seven) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 80 class A-1 shares;
3. 36,797 class B-1 shares;
4. 5,949 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 12 class I-1 shares;
11. 2,200 class A-2 shares;
12. 1,264 class B-2 shares;
13. 5,444 class C-2 shares;
14. 3,891 class D-2 shares;
15. 3,218 class E-2 shares;
16. 9,844 class F-2 shares;
17. 12 class G-2 shares;
18. 29,912 class H-2 shares;
19. 3,422 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 12,127 class L-2 shares;
23. 14,194 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 3,259 class O-2 shares;
26. 1,989 class P-2 shares;
27. 1,074 class Q-2 shares;
28. 688 class R-2 shares;
29. 49 class S-2 shares;
30. 7 class T-2 shares;
31. 28,566 class U-2 shares;
32. 10,103 class V-2 shares;
33. 2,183 class W-2 shares;
34. 3,736 class X-2 shares;
35. 315 class Y-2 shares;
36. 66 class Z-2 shares;
37. 509 class AA-2 shares;
38. 52 class BB-2 shares;
39. 12 class CC-2 shares;
40. 56 class DD-2 shares;
41. 12 class EE-2 shares;
42. 12 class FF-2 shares;
43. 86 class A-3 shares;
44. 1,070 class B-3 shares;
45. 1,062 class C-3 shares;
46. 6,804 class D-3 shares;
47. 8,786 class E-3 shares;
48. 3,426 class F-3 shares;
49. 12,390 class H-3 shares;

50. 10,934 class I-3 shares;
51. 2,951 class J-3 shares;
52. 216 class K-3 shares;
53. 140 class L-3 shares;
54. 7,158 class M-3 shares;
55. 216 class N-3 shares;
56. 1,491 class O-3 shares;
57. 491 class P-3 shares;
58. 8,342 class Q-3 shares;
59. 100 class R-3 shares;
60. 100 class S-3 shares;
61. 4,592 class T-3 shares;
62. 14,182 class U-3 shares;
63. 2,933 class V-3 shares;
64. 198 class W-3 shares;
65. 8,701 class X-3 shares;
66. 440 class Y-3 shares
67. 314 class Z-3 shares;
68. 416 class AA-3 shares;
69. 6 class BB-3 shares
70. 11,636 class CC-3 shares
71. 221 class DD-3 shares
72. 50 class EE-3 shares
73. 13 class FF-3 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Julie Chartrain-Hecklen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 12 décembre 2007;
2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Julie Chartrain-Hecklen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 12 décembre 2007;
3. LSF Lux Holdings X, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 38394 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Julie Chartrain-Hecklen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 12 décembre 2007;
4. LSF Lux Holdings XI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39298 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Julie Chartrain-Hecklen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 12 décembre 2007; et
5. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Julie Chartrain-Hecklen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 12 décembre 2007,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, en date du 19 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation de l'augmentation de capital du 19 octobre 2007 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 22 octobre 2007 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 15 novembre 2007 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 26 novembre 2007 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 28 novembre 2007 décidée sous le capital autorisé;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 6 décembre 2007 décidée sous le capital autorisé; et
7. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 19 octobre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 20.625 (vingt mille six cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.277.625 (trente-huit millions deux cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 306.221 (trois cent six mille deux cent vingt et un) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 38.298.250 (trente-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 306.386 (trois cent six mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes;
- b. d'émettre 165 (cent soixante-cinq-cinq) nouvelles parts sociales additionnelles de classe V-3 et d'augmenter le nombre des parts sociales V-3 actuelles (les Nouvelles Parts Sociales du 19 octobre 2007); et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 50,21 (cinquante euros et vingt et un cents).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 19 octobre 2007, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 19 octobre 2007, a été effectué le 19 octobre 2007 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

En conséquence, à la suite de cette première résolution, le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 38.298.250 (trente-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros) au 19 octobre 2007.

Deuxième résolution

Dans une résolution du 22 octobre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 845.000 (huit cent quarante-cinq mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.298.250 (trente-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 306.386 (trois cent six mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 39.143.250 (trente-neuf millions cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 313.146 (trois cent treize mille cent quarante-six) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes;

b. d'émettre 5.985 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales additionnelles de classe H-3 et 775 (sept cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales additionnelles de classe G-1 (les Nouvelles Parts Sociales du 22 octobre 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 106.15 (cent six euros et quinze cents).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 22 octobre 2007, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 22 octobre 2007, a été effectué le 22 octobre 2007 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

En conséquence, à la suite de cette deuxième résolution, le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR39.143.250 (trente-neuf millions cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros).

Troisième résolution

Dans une résolution du 15 novembre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 22.125 (vingt-deux mille cent vingt-cinq euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 39.143.250 (trente-neuf millions cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 313.146 (trois cent treize mille cent quarante-six) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 39.165.375 (trente-neuf millions cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 313.323 (trois cent treize mille trois cent vingt-trois) parts sociales ordinaires divisées en 72 (soixante-douze) classes;

b. d'émettre 177 (cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales additionnelles de classe H-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 15 novembre 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 61.87 (soixante et un euros et quatre-vingt-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 15 novembre 2007, ainsi que le paiement d'une prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-3 du 15 novembre 2007 a été effectué le 15 novembre 2007 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

En conséquence, à la suite de cette seconde résolution, le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR39.165.375 (trente-neuf millions cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros).

Quatrième résolution

Dans une résolution du 26 novembre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 29.750 (vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 39.165.375 (trente-neuf millions cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 313.323 (trois cent treize mille trois cent vingt-trois) parts sociales divisées en 72 (soixante-douze) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 39.195.125 (trente-neuf millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 313.561 (trois cent treize mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires divisées en 73 (soixante-treize) classes; et

b. d'émettre 12 (douze) parts sociales additionnelles de classe C-1, 76 (soixante-seize) parts sociales additionnelles de classe V-2, 43 (quarante-trois) parts sociales additionnelles de classe W-2, 12 (douze) parts sociales additionnelles de classe X-2, 42 (quarante-deux) parts sociales additionnelles de classe I-3, 40 (quarante) nouvelles parts sociales de classe U-3, de créer une nouvelle classe de parts sociales, dénommée "classe FF-3" et d'émettre 13 (treize) nouvelles parts sociales de classe FF-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 26 novembre 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd. LSF Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 26 novembre 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 26 novembre 2007 a été effectué par Lone Star Global Holdings, Ltd. le 26 novembre 2007 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

En conséquence, à la suite de la troisième résolution, le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR39,195,125 (trente-neuf millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros).

Cinquième résolution

Dans une résolution du 28 novembre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 72.375 (soixante-douze mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR39,195,125 (trente-neuf millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 313.561 (trois cent treize mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires divisées en 73 (soixante-treize) classes ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR39.267.500 (trente-neuf millions deux cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 314.140 (trois cent quatorze mille cent quarante) parts sociales ordinaires divisées en 73 (soixante-treize) classes;

b. d'émettre 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales additionnelles de classe I-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 28 novembre 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR124,23 (cent vingt-quatre euros et vingt-trois cents)

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings X, Ltd., LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 28 novembre 2007).

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 28 novembre 2007 a été effectué par Lone Star Global Holdings, Ltd. en date du 28 novembre 2007, la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc désormais fixé à EUR39.267.500 (trente-neuf millions deux cent soixante-sept mille cinq cent euros) à partir du 28 novembre 2007.

Sixième résolution

Dans une résolution du 6 décembre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 4.625 (quatre mille six cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 39.267.500 (trente-neuf millions deux cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 314.140 (trois cent quatorze mille cent quarante) parts sociales ordinaires divisées en 73 (soixante treize) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 39.272.125 (trente-neuf millions deux cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 314.177 (trois cent quatorze mille cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires divisées en 73 (soixante-treize) classes;

b. d'émettre 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales additionnelles de classe W-2 (les Nouvelles Parts Sociales du 6 décembre 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 41,83 (quarante et un euros et quatre-vingt-trois cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings X, Ltd. et LSF Lux Holdings XI, Ltd. et LSF Lux Holdings XII, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 6 décembre 2007

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales a été effectué par Lone Star Global Holdings, Ltd., en date du 6 décembre 2007, la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR39.272.125 (trente-neuf millions deux cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) à partir du 6 décembre 2007.

Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 39.272.125 (trente-neuf millions deux cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 314.177 (trois cent quatorze mille cent soixante-dix-sept) parts sociales

ordinaires d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt cinq euros) chacune, divisées en 73 classes de parts sociales comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 80 parts sociales de classe A-1;
3. 36.797 parts sociales de classe B-1;
4. 5.949 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
10. 12 parts sociales de classe I-1;
11. 2.200 parts sociales de classe A-2;
12. 1.264 parts sociales de classe B-2;
13. 5.444 parts sociales de classe C-2;
14. 3.891 parts sociales de classe D-2;
15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
16. 9.844 parts sociales de classe F-2;
17. 12 parts sociales de classe G-2;
18. 29.912 parts sociales de classe H-2;
19. 3.422 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 12.127 parts sociales de classe L-2;
23. 14.194 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 3.259 parts sociales de classe O-2;
26. 1.989 parts sociales de classe P-2;
27. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
28. 688 parts sociales de classe R-2;
29. 49 parts sociales de classe S-2;
30. 7 parts sociales de classe T-2;
31. 28.566 parts sociales de classe U-2;
32. 10.103 parts sociales de classe V-2;
33. 2.183 parts sociales de classe W-2;
34. 3.736 parts sociales de classe X-2;
35. 315 parts sociales de classe Y-2;
36. 66 parts sociales de classe Z-2;
37. 509 parts sociales de classe AA-2;
38. 52 parts sociales de classe BB-2;
39. 12 parts sociales de classe CC-2;
40. 56 parts sociales de classe DD-2;
41. 12 parts sociales de classe EE-2;
42. 12 parts sociales de classe FF-2;
43. 86 parts sociales de classe A-3;
44. 1.070 parts sociales de classe B-3;
45. 1.062 parts sociales de classe C-3;
46. 6.804 parts sociales de classe D-3;
47. 8.786 parts sociales de classe E-3;
48. 3.426 parts sociales de classe F-3;
49. 12.390 parts sociales de classe H-3;
50. 10.934 parts sociales de classe I-3;
51. 2.951 parts sociales de classe J-3;

52. 216 parts sociales de classe K-3;
53. 140 parts sociales de classe L-3;
54. 7.158 parts sociales de classe M-3;
55. 216 parts sociales de classe N-3;
56. 1.491 parts sociales de classe O-3;
57. 491 parts sociales de classe P-3;
58. 8.342 parts sociales de classe Q-3;
59. 100 parts sociales de classe R-3;
60. 100 parts sociales de classe S-3;
61. 4.592 parts sociales de classe T-3;
62. 14.182 parts sociales de classe U-3;
63. 2.933 parts sociales de classe V-3;
64. 198 parts sociales de classe W-3;
65. 8.701 parts sociales de classe X-3;
66. 440 parts sociales de classe Y-3;
67. 314 parts sociales de classe Z-3;
68. 416 parts sociales de classe AA-3;
69. 6 parts sociales de classe BB-3;
70. 11.636 parts sociales de classe CC-3
71. 221 parts sociales de classe DD-3.
72. 50 parts sociales de classe EE-3.
73. 13 parts sociales de classe FF-3."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain-Hecklen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg le 27 décembre 2007, LAC/2007/43265. — Reçu neuf mille neuf cent quarante-huit euros quatre-vingt-quatre cents Eur 1% = 9.948,84.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008078805/5770/560.

(080089976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Trève's Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 115.797.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008078802/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05652. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Bastelkiste G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 25.500.

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. Februar 2008

„Beschluss

Die Amtsniederlegung zum 1. März 2008 als Geschäftsführer von Frau Irma WELSCH, Witwe des Herrn Alfred ASCHER, wohnhaft in L-1463 Luxembourg, 19, rue du Fort Elisabeth, wird angenommen.

Herr Andreas ASCHER, vorbenannt, bleibt somit fortan alleiniger Geschäftsführer, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann."

Luxembourg, den 27. Februar 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Andreas ASCHER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008077439/820/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Petraland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.443.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077205/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.808.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077206/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077208/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077210/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04622C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.040,79.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.899.

Am 25 März 2008 hat IVG Beteiligungs GmbH., Teilhaber der Gesellschaft seinen Namen wie folgt geändert:

- IVG Funds GmbH

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.)

Unterschrift

Référence de publication: 2008077229/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Tonifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.251.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077212/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Technology 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.947.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077213/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Swan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.236.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077214/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Technology 22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.944.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077215/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Coven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.923.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008077241/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06008. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Co-Ver Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.002.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077216/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.597.

Am 25. März 2008 hat

IVG Beteiligungs GmbH, Teilhaber der Gesellschaft seinen Namen wie folgt geändert:

- IVG Funds GmbH.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Immobilière Espace Kirchberg E S.à r.l. (I.E.K. E S.à r.l.)

Unterschrift

Référence de publication: 2008077227/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Refinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 84.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de REFINANCE S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008077232/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04938. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.561,85.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.900.

Am 25. März 2008 hat

IVG Beteiligungs GmbH, Teilhaber der Gesellschaft seinen Namen wie folgt geändert:

- IVG Funds GmbH.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Immobilière Espace Kirchberg D S.à r.l. (I.E.K. D S.à r.l.)

Unterschrift

Référence de publication: 2008077228/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008077242/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06005. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Karo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.942.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 20 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077481/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Comlux Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.220.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 février 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. La société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée COMLUX a décidé lors de son Assemblée Générale de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Comlux Succursale pour une durée indéterminée.

2. L'adresse de la succursale est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. La succursale a pour objet

- D'agir comme commissaire dans des sociétés luxembourgeoises.

- La guidance administrative et le soutien du secrétariat.

- La dispense d'avis de nature financière, technique ou administrative; au sens le plus large procurer de l'aide sera pourtant directement ou indirectement au domaine de l'administration et des finances de la vente, de la production, et de la direction générale.

- La promotion de la constitution de sociétés par apport, participation ou investissement. La prise en charge de toutes missions d'administration et de liquidation, l'exécution de missions et de fonctions. La constitution de gage au bénéfice de tiers, la constitution de caution pour le bon déroulement des engagements contractés par des tiers.

- L'achat et la construction d'immeubles propres en vue de les conserver, les vendre, les échanger, les prendre en location et les donner en location.

- La mise d'immeubles en état d'urbanisation; la prise ou l'abandon de droits d'option pour l'achat et la vente de ces immeubles.

- La conservation, la gestion, l'entretien et l'exploitation d'immeubles propres.

- La fourniture de garanties mobilières et immobilières tant personnelles que réelles au profit de tiers.

- L'acquisition par souscription ou achat et la gestion de parts sociales, obligations, bons de caisse ou autres valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, de sociétés belges ou étrangères ou encore à constituer.

A cet égard, la société peut procéder à toutes les opérations de nature industrielle, commerciale ou financière qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objet social, tant à l'étranger que dans le pays. La présente énumération n'est pas limitative ni déterminante et doit être interprétée dans le sens le plus large.

4. Le registre auprès duquel le dossier de la société COMLUX est ouvert est celui de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) en Belgique sous le numéro 478.875.934.

5. Gérance:

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Un gérant statutaire ne peut être licencié que par le consentement unanime des associés, en ce compris le gérant lui-même s'il est également associé. Sa mission de gérant statutaire peut être révoquée pour des motifs graves et sérieux par une décision de l'assemblée générale dans le respect des conditions requises pour la modification des statuts. Le gérant, statutaire ou non peut à tout moment démissionner volontairement par seule notification à la société, avec l'obligation de poursuivre l'accomplissement de sa mission jusqu'à ce que l'on puisse pourvoir raisonnablement à sa succession.

Le gérant, ou si plusieurs gérants sont désignés, chaque gérant, dispose du pouvoir le plus étendu pour accomplir seul tous les actes nécessaires ou utiles pour atteindre l'objet social, à l'exception des actes pour lesquels l'assemblée générale est compétente suivant la loi. Le gérant ou chaque gérant représente seul la société envers les tiers et en justice en qualité de demandeur ou de défendeur.

La société est liée par les actes juridiques que le gérant ou chaque gérant accomplit seul, même si ces actes ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne démontre que le tiers savait ou ne pouvait ignorer que l'acte dépassait les limites de cet objet. La seule publication des statuts n'en est pas une preuve suffisante.

Le gérant de la société COMLUX est Monsieur Etienne HELON, expert comptable, demeurant à Kastanjelaan n° 35, B-9250 WAASMUNSTER.

L'Assemblée nomme Monsieur Etienne HELON, actuel gérant de la société pour une durée de 6 ans, en qualité de représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale pour une durée indéterminée, la représentation de celle-ci envers les tiers ainsi que le pouvoir d'accomplir seul tous les actes nécessaires ou utiles pour atteindre l'objet susmentionné lui sont confiés.

5. Dissolution, Nomination et pouvoir des liquidateurs, mode de liquidation

La société peut toujours être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire ou par le juge, ou bien de plein droit.

Après sa dissolution, la société continue à exister en qualité de personne morale pour les besoins de sa liquidation.

Si, à la suite de pertes subies, l'actif net est descendu à moins de la moitié du capital social, l'assemblée générale doit être réunie dans les deux mois suivant la constatation de la perte ou suivant le moment auquel elle aurait dû être constatée en vertu des dispositions légales ou statutaires, pour, le cas échéant, délibérer et décider suivant les règles posées pour la modification des statuts de la dissolution de la société et éventuellement d'autres mesures annoncées à l'ordre du jour.

Le gérant justifie ses propositions dans un rapport spécial qui est mis à la disposition des associés au siège de la société quinze jours avant l'assemblée générale. Si le gérant propose de poursuivre l'activité, il fait dans le rapport un exposé des mesures qu'il envisage de prendre pour redresser la situation financière de la société. Ce rapport est mentionné à l'ordre du jour. Un exemplaire peut être obtenu conformément au Code des sociétés. Une copie en est également transmise aux personnes qui ont satisfait aux formalités prescrites par les statuts pour être admis à l'assemblée générale. L'absence d'un tel rapport a pour conséquence la nullité de la décision de l'assemblée générale. Il faut agir de la même manière lorsque l'actif net est descendu, à la suite de pertes subies, à moins d'un quart du capital social, étant entendu que la dissolution a lieu si elle est approuvée par un quart des votes émis à l'assemblée. Si l'assemblée générale n'est pas convoquée conformément au présent article, le dommage subi par les tiers est censé, sauf preuve contraire, résulter de l'absence de convocation.

Si l'actif net est descendu en dessous du montant de six mille deux cents euros, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Le cas échéant, le tribunal peut accorder à la société un délai pour régulariser sa situation.

Si aucun liquidateur n'est nommé, c'est le gérant qui est en fonction au moment de la dissolution qui est liquidateur de plein droit, tant à l'égard des associés qu'à l'égard des tiers.

L'assemblée générale de la société dissoute peut à tout moment et à la majorité simple des voix nommer et révoquer un ou plusieurs liquidateurs. Elle décide également si les liquidateurs sont compétents seuls, conjointement ou collégalement.

Les liquidateurs sont compétents pour toutes les opérations indiquées dans le Code des sociétés, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

Dans tous les documents émanant de la société dissoute, il est indiqué, après sa forme juridique, qu'elle se trouve en liquidation et ce, à peine d'indemnisation s'il y a lieu.

Les liquidateurs peuvent exiger de tout associé le paiement des montants auxquels celui-ci s'est engagé à verser dans la société et qui semblent nécessaires pour acquitter les dettes et les frais de la liquidation.

Après paiement des dettes ou consignation des fonds nécessaires pour les apurer, les liquidateurs répartissent entre les associés les fonds ou valeurs qui peuvent être partagés en parts égales.

Si toutes les parts sociales n'ont pas été libérées en proportion égale, les liquidateurs doivent, avant de procéder à la répartition, tenir compte de cette différence de situation et rétablir l'équilibre en mettant toutes les parts sociales sur pied d'égalité parfaite, soit par appel de versements supplémentaires sur les parts sociales qui n'ont pas été suffisamment libérées, soit par remboursement préalable au profit des parts sociales entièrement libérées en proportion plus élevée.

Après achèvement de la liquidation, les liquidateurs font rapport à l'assemblée générale et lui soumettent les comptes avec les pièces justificatives. Ces documents sont contrôlés par le commissaire. En l'absence d'un commissaire, les actionnaires disposent d'un droit d'examen individuel au cours duquel ils peuvent se faire assister par un réviseur d'entreprise ou par un expert-comptable externe. Le cas échéant, l'assemblée générale écoute le rapport du commissaire et décide de la décharge.

La clôture de la liquidation est publiée conformément au Code des sociétés, avec indication de l'endroit où les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant au moins dix ans.

5. Les comptes annuels de la société doivent être déposés par le gérant dans les trente jours, et au plus tard sept mois après la date de clôture de l'exercice, après avoir été approuvés par l'assemblée générale, à la Banque Nationale de Belgique avec les autres documents prescrits par le code des sociétés belge, en français, allemand ou anglais.

6. La succursale peut être fermée par décision de l'assemblée générale ou par le juge ou de plein droit ou bien du fait de la dissolution et liquidation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Comlux S.P.R.L.U.
Le gérant
Etienne HELON

Référence de publication: 2008076089/1066/114.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04400. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 avril 2008

1. La cooptation de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Christophe FASBENDER jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Carl SPEECKE a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG Audit S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Monsieur Cari SPEECKE a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/06/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Wind Acquisition Finance II S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008076965/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.
